

La campagne menée contre le personnel des missions diplomatiques en Tchécoslovaquie fut particulièrement odieuse. En octobre 1949, deux attachés de l'ambassade des États-Unis à Prague étaient expulsés pour cause d'espionnage après avoir reçu un avis de vingt-quatre heures. Le même mois, l'attaché militaire français et son secrétaire recevaient l'ordre de quitter le pays dans les douze heures. On les accusait d'avoir essayé d'obtenir des renseignements sur les gisements d'uranium de Tchécoslovaquie. Les circonstances qui entourèrent l'expulsion de Tchécoslovaquie de deux membres du personnel de la légation du Canada à Prague, le sergent Danko et le caporal Vanier, ont été exposées dans le numéro de février 1950 d'*Affaires extérieures*. Jusqu'ici, le Gouvernement tchécoslovaque n'a pu produire aucune preuve à l'appui de ses accusations contre ces deux hommes. L'attaque la plus récente a été dirigée contre la légation des Pays-Bas. Le 7 mars 1950, le chargé d'affaires, l'attaché militaire et le chancelier de la légation des Pays-Bas reçurent l'ordre de quitter la Tchécoslovaquie dans un délai de huit jours, sous l'accusation d'avoir abusé de leur privilèges diplomatiques de manière « à nuire à la sécurité de la république ainsi qu'à ses intérêts économiques ». Les accusations portées contre eux reposaient sur le « témoignage » d'un homme d'affaires néerlandais, Johannes Louwers, qui avait été condamné quelques jours auparavant à quinze ans d'emprisonnement sous l'inculpation d'espionnage et de sabotage économique, pour avoir aidé des Tchèques à s'enfuir de leur pays et avoir trempé dans des tripotages monétaires. M. Louwers avait été détenu pendant onze semaines avant de subir son procès.

Il est un moyen efficace de causer des ennuis aux missions diplomatiques, c'est d'intimider ceux de leurs employés qui sont des ressortissants du pays où la mission est établie. Des employés ont été arrêtés ou forcés de quitter leur poste sous le coup de la menace; des employés éventuels se sont vu refuser les permis de travail nécessaires. Trois Bulgares, qui avaient été à l'emploi de la légation des États-Unis à Sofia, furent arrêtés et probablement mis à mort. Un jour, un commis tchèque de la légation du Canada à Prague ne se présenta pas à son travail. Tout ce qu'on sut, c'est qu'il était « détenu par la police » et qu'il était dans la prison locale où sont habituellement écroués les accusés politiques. Un autre commis tchèque s'est vu refuser le permis nécessaire pour continuer à travailler à la légation du Canada.

Si l'on sort du domaine diplomatique, on constate que les organismes internationaux et les membres qui en font partie n'échappent pas à ces procédés. La YMCA polonaise a été étatisée et réorganisée en un Centre d'association d'assistance sociale. Les autorités polonaises ont déclaré qu'elles désapprouvaient la YMCA parce qu'elle était un instrument du christianisme protestant et, par suite, incompatible avec l'orthodoxie communiste, et qu'elle était « internationale », c'est-à-dire occidentale, impérialiste et capitaliste. Comme il est désormais impossible d'obtenir le moindre appui de l'étranger, le représentant de la YMCA internationale a dû quitter la Pologne. Même les organismes de secours internationaux, y compris ceux des Nations Unies, ont dû suspendre à peu près toute activité. Parmi ces organismes, on compte la Croix-Rouge, la Mission de secours Quaker, le Comité mixte américain de distribution, la Coordinated Agency Relief for Europe et le Fonds international de secours des Nations Unies en faveur de l'enfance. M. Israël Jacobson, chef du bureau du Comité mixte américain de distribution en Hongrie, fut arrêté